



GROIX ROUGE FRANÇAISE



UNION DES FEMMES DE FRANCE

BULLETIN DE GUERRE

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS. — 16, Rue de Thann. PARIS (17^e)

SOMMAIRE. — NÉCROLOGIE. — CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ARMÉE. — MÉDAILLES D'HONNEUR ET DES EPIDÉMIES. — DÉCORATIONS ETRANGÈRES. — COMITÉ CENTRAL. — COMITÉ DE DIRECTION. — L'UNION DES FEMMES DE FRANCE DANS LES RÉGIONS LIBÉRÉES. — L'U.F.F. EN ITALIE. — PROPAGANDE GÉNÉRALE. — NOS INFIRMIÈRES A SALONIQUE. — A NOS COMITÉS. — A NOS INFIRMIÈRES. — L' U.F.F. ET LES RÉFUGIÉS. — CIRCULAIRE. — NÉCROLOGIE (Suite). — MINISTÈRE DE LA GUERRE. — ENSEIGNEMENT. — LISTE DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX AU 1^{er} JANVIER 1918.

NÉCROLOGIE

Obsèques de M^{lle} Charlotte Crusel
Infirmière de l' " U. F. F. "
à l'Hôpital Temporaire N° 5 (2 mars 1918)

DISCOURS

prononcé par M. le Médecin-Major Geysen
AU NOM
du Médecin Inspecteur-Chef
supérieur S. S. A. A.

Un pieux devoir de reconnaissance nous réunit aujourd'hui au bord de cette tombe qui, dans quelques instants doit se refermer sur Mlle Charlotte CRUSEL, infirmière de l'Union des Femmes de France, morte pour la France. L'impitoyable mort a brusquement couvert de son voile funèbre toute la grâce et la jeunesse que nous admirions hier encore. Elle ensevelit à tout jamais une vie qui fut tout entière consacrée aux malheureux, aux malades et aux blessés. Il me suffira de retracer rapidement à vos yeux cette vie toute d'abnégation pour mesurer l'étendue de l'irréparable perte qui atteint l'armée d'Orient.

Depuis longtemps Mlle CRUSEL avait entièrement consacré son existence à ce que nos pères nommaient les œuvres de miséricorde, portant secours aux pauvres et aux malheureux. A partir de 1909, elle se dévoua entièrement aux soldats en campagne. Pour se préparer consciencieusement à son rôle, elle fait d'abord un long stage au dispensaire et à l'hôpital-école de l'Union des Femmes de France. Elle le complète par un autre stage à la Salpêtrière, puis part au Maroc, avec

l'équipe de Mme FEUILLET, et soigne les dysentériques et les typhoïdiques à Casablanca. En 1912, elle fait un nouveau séjour à l'hôpital de Casablanca. Rentrée en France en 1913, elle devient monitrice à la Pitié, dans le service du docteur ALGLAVE, puis repart pour la troisième fois au Maroc où, à l'hôpital de Meknès, elle est chargée du service de la salle d'opérations. Elle ne revient en France, en 1914, que pour reprendre aussitôt son poste de monitrice à la Pitié, puis elle repart pour la quatrième fois au Maroc, où elle sert de nouveau à l'hôpital de Meknès.

Dès son retour du Maroc, en janvier 1915, nous la retrouvons dans une ambulance, à Fismes. Là, piquée par un trocart qui venait de ponctionner une pleurésie purulente, elle est atteinte d'un très grave adéno-phlegmon de l'aisselle qui met sa vie en péril, nécessite trois interventions chirurgicales successives et l'immobilise pendant huit mois. A peine guérie, elle obtient, sur ses instances, d'être envoyée à l'hôpital de Bar-le-Duc où, malgré les bombardements fréquents, elle reste pendant dix-neuf mois, infirmière-major à la salle d'opérations.

En avril 1917, elle quitte la France pour l'armée d'Orient et vient servir à l'hôpital n° 5. Quelques mois plus tard, en novembre 1917, une petite ulcération superficielle de sa main droite s'infecte au cours d'une opération de gangrène gazeuse et provoque de redoutables accidents septicémiques qui menacent d'être mortels. Elle se rétablit cependant et reprend son service pendant quelques mois. Mais l'atteinte avait été trop rude pour une santé déjà ébranlée : des troubles vasculaires, l'apparition d'une phlébite témoignent de la persistance de l'infection sanguine, et brusquement, le 28 février 1918, à trois heures du matin, elle est prise de malaise, d'angoisse, et succombe en quelques minutes à une embolie probable.

Tel est le bref résumé de tant d'admirable dévouement et de silencieuse abnégation : tels ont été la vie et la mort de la courageuse femme de bien que fut Mlle CRUSEL. Jusqu'au delà de la mort, elle a revendiqué sa place parmi les soldats tombés pour la patrie : nulle ne fut plus digne de reposer au milieu d'eux et de partager leurs honneurs funèbres.

M. le général commandant en chef a tenu à témoigner la reconnaissance de l'armée d'Orient en conférant à Mlle CRUSEL la Croix de guerre.

M. le médecin inspecteur-chef supérieur du service de Santé n'a pu, à son très grand regret, apporter ici publiquement l'hommage de sa respectueuse gratitude. Il me charge de vous assurer que le Service de Santé tout entier gardera pieusement la mémoire de Mlle CRUSEL, qui lui consacra tous ses efforts jusqu'au sacrifice même de sa vie.

LA MORT D'UNE HÉROÏNE FRANÇAISE

Une belle et touchante cérémonie réunissait hier matin, à la chapelle de l'Orphelinat de Saint-Vincent-de-Paul, à Zetenlik, une assistance nombreuse et choisie, venue rendre les derniers devoirs à Mlle Charlotte CRUSEL, infirmière-major diplômée de l'Union des Femmes de France, attachée à l'hôpital temporaire n° 5, brusquement décédée des suites d'une infection contractée en service.

M. le général commandant en chef les armées alliées en Orient, M. l'amiral commandant la division navale, le commandant et les services de Santé des armées alliées s'étaient fait représenter à cette triste solennité, à laquelle assistaient aussi officiellement M. le consul de France, ainsi que des délégations de toutes les sociétés d'assistance aux blessés et de toutes les formations sanitaires.

Après le service funèbre, le cortège, précédé de la musique de la Garde royale serbe, se rendit au cimetière militaire de Zeitinlik, où M. le médecin-major de 1^{re} classe GEYSEN, représentant M. le médecin inspecteur-chef supérieur du Service de Santé, empêché, prononça un magnifique discours retraçant les brillantes étapes de la vie d'infirmière de Mlle CRUSEL, qui appartenait depuis 1909 à l'Union des Femmes de France et qui, depuis 1911, avait mis au service du soldat en campagne au Maroc et en France ses merveilleuses qualités professionnelles et son ardent dévouement.

Prenant ensuite la parole, M. le médecin-major de 1^{re} classe VERGNE, médecin en chef de l'hôpital n° 5, dans une émouvante improvisation, adressa en ces termes un dernier adieu à celle qui avait été l'une de ses plus précieuses collaboratrices :

« Mademoiselle Charlotte CRUSEL, je m'incline devant vous pieusement.
» Je vous apporte le Salut et l'Adieu suprême de vos compagnes, de tout le

10192

» personnel officiers, sous-officiers et infirmiers de l'hôpital temporaire n° 5, » de nos malades et de nos blessés pour lesquels vous vous êtes dévoués jusqu'au sacrifice de vous-même. Tous nous unissons nos cœurs endeuillés dans les mêmes sentiments de profonde gratitude et les mêmes unanimes regrets. Nous sommes à cette heure tout à notre tristesse, mais celles et ceux qui vous pleurent aujourd'hui, se redressant demain dans la tourmente, vous prendront pour modèle et, comme vous, diront : « Jusqu'au bout ».

» Dans la lumière resplendissante des matins et sous le ciel étoilé des nuits d'Orient, votre corps reposera auprès de tous ces braves que vous aimiez tant, qui vous accueillent à leur tour et qui veilleront sur vous, qui avez tant veillé sur eux, jusqu'au jour souhaitons-le prochain, où des mains pieuses viendront les découvrir pour le rendre au sol natal. »

**

M. LOUIS RENAULT. — Le Comité central de la Croix-Rouge française, encore en deuil de son ancien président, M. le marquis de VOGUÉ, vient de perdre celui que ses éminentes qualités avaient désigné pour lui succéder, M. le professeur Louis RENAULT, commandeur de la Légion d'honneur. L'U. F. F. en ressent une profonde affliction.

Membre de l'Institut, professeur illustre de la Faculté de droit de Paris, conseiller juridique du ministère des affaires étrangères, membre de la cour permanente d'arbitrage à La Haye, il était dans les congrès de droit international, et tout spécialement dans les conférences internationales de La Haye, le représentant particulièrement écouté de la France, qui confond toujours ses propres intérêts avec ceux de l'humanité.

Comme tel, il avait pris une part prépondérante dans la grande cause de pacification internationale que l'ambitieuse et sanguinaire Allemagne n'a pas craint de détruire, et tout particulièrement dans l'établissement du statut de la Croix-Rouge, qu'elle n'a pas craint non plus de violer.

Combien précieux eussent été ses avis lorsque bientôt viendra le moment où devront s'établir les conventions internationales par lesquelles le monde pourra assurer l'avenir contre de tels forfaits.

A ce titre, toutes les nations déploieront sa perte. Quant à nous, parlant au nom de l'U. F. F., nous ajouterons à ces légitimes regrets, un pieux souvenir de reconnaissance pour les services rendus.

Longtemps avant qu'il fut appelé à la présidence du Comité Central, le professeur Louis RENAULT nous avait aidés de ses savants conseils, et dans certaines circonstances, nous avait particulièrement honorés de sa précieuse collaboration, notamment quand nous avions, en 1891, organisé notre concours sur les secours dans les combats sur mer et l'assistance aux victimes des guerres maritimes. Nous

ne saurions l'oublier et manquer de le rapeler ici.

Aussi, sommes-nous de ceux qu'affecte le plus profondément la perte de cette haute personnalité, qui réunissait si parfaitement en elle l'homme de science, l'homme de devoir et l'homme de bien, et laisse après lui une trace lumineuse qui éclairera longtemps la voie dont ceux qui lui succéderont tiendront à honneur de ne pas s'écarter.

Sur sa tombe nous déposons respectueusement, avec le témoignage de notre sincère reconnaissance et l'expression de nos profonds regrets, l'hommage de notre admiration pour une vie si utilement mise au service de la France et de l'humanité.

D^r P. BOULOUMIÉ.

**

M. le docteur Auguste SALMON, ancien conseiller municipal de Paris, ancien conseiller général de la Seine, a été tué au cours du bombardement le 31 janvier, dans toute la force de l'âge et du talent.

Cette mort tragique met en deuil notre association. L'U. F. F. se souvient avec une particulière reconnaissance, des services rendus à son enseignement par M. le docteur SALMON, qui était un de ses professeurs les plus dévoués depuis 1893.

C'est avec une émotion mêlée d'un sentiment de juste colère que nous constatons que l'abominable guerre allemande frappe avec des femmes et des enfants, des médecins les plus attachés à toutes les œuvres de philanthropie, au moment même où ils affrontent le danger pour aller au secours des blessés.

**

Clermont-Ferrand. — Nous apprenons avec tristesse la mort de Mme SIMONIN, une des premières adhérentes de l'U.F.F. qui avait aidé avec beaucoup de tact et de succès, à la fondation du Comité de Clermont-Ferrand en 1888. Elle avait bien voulu accepter les fonctions de Directrice de la Commission des Finances et depuis 1894, les exerçait avec une régularité parfaite. Dès la déclaration de guerre, elle avait sollicité l'honneur de servir à l'hôpital, s'y occupait des comptes et donnait à tous l'exemple de l'activité et de la bonne humeur. Notre comité de Clermont-Ferrand, fait une grande perte et nous prions M. SIMONIN qui, malgré son deuil continue d'assurer le service de la trésorerie, d'agréer nos condoléances et nos regrets.

**

Vevey (Suisse). — M. LE MAILLER, ancien consul, un des plus zélés propagandistes de l'U. F. F. vient de décéder. Nous envoyons à Mme LE MAILLER, présidente du Comité de Vevey, l'assurance de notre profonde sympathie et nous gardons pieusement le souvenir des services rendus à notre œuvre, par son mari.

CITATIONS

à l'Ordre du Jour de l'Armée

10^e division d'infanterie coloniale, Ordre Général n° 94.

Citation à l'ordre de la division. Le général commandant la 10^e division d'infanterie coloniale, cite à l'ordre de la division : Mlle BURLIN (Marie-Thérèse), infirmière-major de l'Union des Femmes de France. Motif de la citation :

« A l'hôpital mixte de Commercy, depuis la mobilisation, soigne les grands blessés, avec une délicatesse admirable et une énergie réconfortante. Sous le bombardement, malgré les éclats d'obus arrivant dans sa salle, a continué ses pansements, donnant l'exemple souriant du sang-froid, et du mépris du danger. »

Aux Armées le 6 Mars 1918

Le général commandant la 10^e D. I. C.

MARCHAND.

10^e division d'infanterie coloniale, Ordre général n° 94.

Citation à l'ordre de la division. Le général commandant la 10^e division d'infanterie coloniale, cite à l'ordre de la division : Mme JEANIAN (Joséphine), infirmière de l'Union des Femmes de France, motif de la citation :

« Malgré ses obligations familiales, a donné un rare exemple d'abnégation en consacrant aux blessés son dévouement éclairé. Est restée vaillamment à son poste, à l'hôpital mixte de Commercy, pendant tous les bombardements, s'employant avec sang-froid, à faire transporter les blessés aux endroits les mieux abrités. »

Aux Armées, le 6 Mars 1918

Le général commandant la 10^e D. I. C.

MARCHAND.

MÉDAILLES D'HONNEUR

DES ÉPIDÉMIES

Par décision de M. le Ministre de la Guerre, dont les dates suivent : les médailles d'Honneur des Epidémies ci-après ont été décernées à des infirmières de l'U. F. F. :

Décision ministérielle du 25 octobre 1917.

Or.

Mme EINHORN, hôpital 121.

Décision ministérielle du 19 nov. 1917.

Vermeil :

Mlle Delphine SIFFLET, hôpital mixte, Bar-le-Duc.

Mlle Alice RAOUL, hôpital central Bar-le-Duc.

Miss GROSSLEY, hôpital Villemin Paris.

Décisions ministérielles des 13 juillet, 7 octobre, 16 octobre, 25 octobre, 16 novembre, 19 novembre 1917.

Argent :

Mlle Marie-Louise BONNIER, armée d'Orient.

Mlle Anna PLAN, armée d'Orient.

Mlle Antoinette VERPILLOT, armée d'Orient.

Mlle EINHORN, hôpital 121, Paris.

Mme JOLY-ORANGE, hôpital 104, Boulogne-sur-Mer.

Mme TRÉPIER, hôpital 101, Lyon.

Mlle Edmée FAVART, hôpital 123, Paris.

Mme HERVIEU, hôpital 120, Lannion.

Mme ROUSSEAU-LECHAT, hôpital 139, Paris.

Mme MOTTEAU-LABONDE, hôpital 161, Paris.

M. Louis-Joseph FROMONT, hôpital 117, Paris.

Mlle Jeanne PÉCANTET, hôpital central, Bar-le-Duc.

Mme JOUER, hôpital 101, Paris.

Mlle Emilie BERTOLUS, hôpital 81, Montluçon.

Mlle Jeanne COUSTANGIS, hôpital 81, Montluçon.

Miss KATE LANE, ambulance 2, Montluçon.

Décision ministérielle du 19 nov. 1917.

Bronze :

Mlle Geneviève COURTOIS, hôpital central, Bar-le-Duc.

Mlle Esther GIMPEL, hôpital central, Bar-le-Duc.

Mlle Marie-Gabrielle JAMBON, hôpital central, Bar-le-Duc.

Mlle Hermance LAZARD, hôpital central, Bar-le-Duc.

Mme MALOU-DELAIRE, hôpital central, Bar-le-Duc.

Mlle Dinah PIRLOT, hôpital central, Bar-le-Duc.

Mme GULLON, née BILLOT, hôpital 107, Nancy.

Mlle FILLATREAU, hôpital, 101, Paris.

Mlle LEVEL, hôpital 101, Paris.

Maroc.

Décision du général LYAUTEY, 10 décembre 1917.

Mlle DE FRÉVILLE, Maroc, Rabat, décorée de l'Ordre du Ouissam Alaouit.

DÉCORATIONS ÉTRANGÈRES

Angleterre.

Mlle GONTHIER, Royal Red Cross de 1^{re} classe, hôpital militaire de Reims.Mlle Jeanne de JOANNIS, Royal Red Cross de 1^{re} classe, Salonique, 23 juil. 1917.

Belgique.

Mme Louis DELAMARRE, Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold II.

Mlle CORBLET, Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold II. 26 sep. 1917.

Roumanie.

Mlle FLOURENS, Ordre du mérite militaire. 1^{er} juillet 1917.

Mme Louis NICOLLET, Ordre du mérite militaire. 16 octobre 1917.

Serbie.

Mme Lucie BRUNET, Ordre du dévouement de Serbie, 1^{er} janvier 1917.

COMITÉ CENTRAL

A la réunion du mardi 26 février, M. le général PAU prenait la présidence du Comité Central, à la suite de la mort de M. Louis RENAULT, en sa qualité de président nouvellement nommé, de la Société de Secours aux Blessés.

A cette occasion, le Secrétaire général, se faisant l'interprète de l'U. F. F., s'est exprimé ainsi :

« Je tiens à porter ici les condoléances les plus sincères de l'U. F. F. à la S. B. M. à l'occasion de la mort de son président, M. Louis RENAULT, et ses félicitations les plus chaleureuses sur le choix qu'elle a fait de celui qu'elle a appelé à lui succéder. M. le général PAU.

» Le deuil dans lequel la mort de M. Louis RENAULT a plongé la S. B. M. et le Comité Central, a été particulièrement ressenti par nous, qui avons eu maintes fois, depuis longtemps déjà, recours à ses lumières, et qui avions toujours trouvé auprès de lui l'accueil le plus bienveillant et les plus précieux conseils.

» Aussi bien que ses interventions si utiles aux trois Sociétés quand s'est prononcée la décision du nouveau décret qui menaçait leur indépendance et tout ce qu'il a fait pour la cause sacrée des blessés et des prisonniers dans les conférences et congrès internationaux, nous ne saurions oublier et passer sous silence l'aide puissante qu'il nous a donnée lorsque nous avons organisé notre concours sur les secours aux victimes des combats sur mer et de guerre maritime qui soulevaient tant de questions de droit.

» Aussi, est-ce avec une profonde affliction et de sincères regrets que nous avons appris sa mort; mais je me hâte d'ajouter que le choix de son successeur est fait pour atténuer notre deuil dans la limite du possible, nul ne pouvait nous agréer davantage.

» Le contrat qui nous lie à la S. B. M. et dont nous avons accepté les clauses alors qu'elle était dirigée par le regretté marquis de VOGUÉ, ne peut nous laisser indifférents à la désignation de son président, puisqu'il devient par le fait même président du Comité Central : cette situation aussi délicate que considérable, impose à celui qui l'occupe une scrupuleuse impartialité vis-à-vis des sociétés contractantes, en même temps qu'une grande autorité et un entier dévouement à l'Œuvre commune.

» Toutes ces conditions, nul ne saurait les réunir mieux que vous, mon général, aussi acceptons-nous

de grand cœur la tutelle que vous confère votre nouveau titre, et voyons-nous en vous le tuteur protecteur désigné de ses pupilles, se faisant un devoir de les traiter tous avec une égale bienveillance et la plus stricte impartialité.

» Soyez donc assuré, monsieur le président, que nous nous trouverons toujours heureux de suivre vos directions et désireux de vous seconder dans votre tâche. »

COMITÉ DE DIRECTION

11 Janvier 1918. — Compte-rendu par M. VERNES, des représentations et distributions qui ont eu lieu dans le secteur de Nesle, à l'occasion du nouvel an. — Ratification de la nomination de Mme FERROCHAT, comme présidente du comité de Grenoble, en remplacement de Mme BERTHOUD. — Affiliation du comité de Turin à l'U. F. F., et nomination de Mme FILIPPI, femme du consul de France, comme présidente.

25 Janvier 1918. — Rapport de Mme BRUNET, sur la situation de l'U. F. F., à Salonique. — Demande d'infirmières pour Athènes. — Rapport de M. VERNES, délégué de l'U. F. F., sur les postes de Nesle et de Noyon. — Le comité prend acte de la désignation de Mme BOUCHÉ, nommée en octobre 1916, comme trésorière du comité de Batna. — Annonce du décès de Mme la Supérieure de l'hôpital 195. — A la demande de M. BOVERAT, M. MILLOT est nommé inspecteur administratif des hôpitaux du G. M. P., adjoint à la délégation régionale.

1^{er} Février 1918. — Communication d'une lettre de Mme FILIPPI, présidente du comité de Turin, donnant la composition du conseil d'administration, et faisant part des très heureux résultats obtenus par Mme BERTHOUD pour l'organisation de la cantine-abri de Porta-Dora.

16 Février 1918. — Ouverture du Cercle du Soldat de Ribécourt. — Ratification de la nomination de Mme PETIT, comme présidente du comité de Cette, récemment reconstitué par Mme SANGNIER (trésorière Mme HAYAT). — Au Puy, Mme BONNET remplace, comme présidente, Mme BEURDELEY. — A Montevideo (Uruguay), un comité de l'Union est formé sous la présidence de Mme BRUEL DE VILLEMUR, avec comme trésorière, Mme HERRERA DE SALTERAIN. — Décès du docteur CHABAUD, dévoué collaborateur du comité d'Aix-les-Bains, et de Mlle LAGARIGUE, secrétaire depuis 25 ans, du comité de Lyon.

1^{er} mars 1918. — Adhésion de l'U. F. F. à l'Union des Œuvres de Secours aux Foyers dévastés. — Décès de Mlle CRUSEL, infirmière-major à Salonique. — Constitution du Comité de Cette, sous les auspices de Mme SANGNIER. — Formation d'un nouveau Comité à Perrégaux, province de Constantine (Algérie), sous la

présidence de Mme SAPÈDE. — A Toul, Mme MASSON est nommée présidente, en remplacement de Mme MARTIN.

8 mars 1918. — Démission de M. BELLEY, délégué régional du 6^e corps, qui prend sa retraite comme inspecteur général des chemins de fer de l'Est. — Mme BLUZET, présidente du Comité de Dôle, a remis sa démission, pour raisons de santé, entre les mains de Mme GIRARDIER, vice-présidente. — Mlle LÉGLISE, fille du maire de Beaulieu-sur-Mer, est nommée présidente du Comité de Beaulieu, en remplacement de Mme NOZERAU, démissionnaire pour raisons de santé.

L'UNION des FEMMES de FRANCE dans les régions libérées.

Les trois Sociétés de la *Croix-Rouge Française* qui ont rivalisé de zèle depuis le début de la guerre pour soulager les misères de nos soldats blessés, mutilés, ou prisonniers, étendent également leur sollicitude aux victimes de l'invasion dans les régions reconquises.

Ce que fait aujourd'hui la Société de Secours aux Blessés, Maurice BARRÈS l'a fait connaître tout récemment. Ce que fait depuis longtemps déjà l'Union des Femmes de France, vaut d'être signalé et encouragé.

Dans les 8 postes placés dans la Somme et dans l'Oise sous le patronage Français, 16 membres, sur 25, appartiennent à l'Union des Femmes de France, voisinant avec 36 Anglaises ou Américaines.

L'Union des Femmes de France en accord avec le "Village Reconstitué" a été la première Société avec le "Secours d'Urgence" qui ait pris l'initiative d'organiser des postes de secours dans les régions libérées.

A l'occasion de la visite de Mme PÉROUSE dans les régions libérées, sur la demande de M. CATUSE, sous-préfet, délégué du ministère de l'Intérieur pour le secteur Somme-Est, l'Union des Femmes de France, organisait, pour le 14 juillet, une grande représentation sur la place d'Armes de Nesle, avec le concours du Théâtre aux Armées.

Pour la première fois depuis l'occupation allemande, les habitants et les enfants de la ville eurent la joie d'entendre nos poilus dans leur répertoire bien français, en se sentant à nouveau tout à fait chez eux.

Dès le 20 juillet 1917 également, la sollicitude de l'Union des Femmes de France se manifestait dans le secteur de Nesle ou M. et Mme VERNES, ses délégués, visitaient dix villages reconquis et y distribuaient des dons proportionnés aux besoins

plus ou moins grands et urgents des familles, une enquête préalable étant faite sur chaque cas. C'est sur leur initiative que la *Croix-Rouge* américaine a, peu après, installé ses dépôts à Noyon, Ham, Nesle.

En septembre 1917, M. VERNES a été officiellement désigné par le Ministre de l'Intérieur comme agent de liaison entre les différentes œuvres.

Dès le 21 juillet 1917, elle ouvrait un premier dispensaire à Ribécourt ; en août, un deuxième à Lassigny ; en septembre, un troisième à Noyon.

Chacun des dispensaires dirigés avec un inlassable dévouement par les infirmières de l'Union des Femmes de France, sous la direction de Mlle LEFÈVRE et Mme CHARDAYRE, comprend à part les salles de consultations, de pansement et de distribution de médicaments, une salle pour hommes et une salle pour femmes, de 5 lits chacune, où sont hospitalisés les habitants malades.

Au début de Janvier le docteur PERNET a installé au poste de Noyon une consultation anti tuberculeuse qui fonctionne admirablement : 28 consultations dès le premier mois.

Nos infirmières assument la charge des enquêtes et des visites et luttent contre le redoutable fléau de la tuberculose en soignant d'abord ceux qui en sont atteints et en prévenant les familles contre les dangers de la contamination.

Les remèdes prescrits par les médecins mobilisés, qui assurent à jour fixe les consultations des dispensaires, sont fournis gratuitement, qu'ils soient distribués sur place ou portés à domicile par nos infirmières, qui vont donner les soins nécessaires, injections hypodermiques, ventouses, etc..., aux malades ne pouvant se déplacer.

Quel bien font ces "Infirmières Visiteuses" qui apportent en même temps que des soins éclairés et le réconfort d'une parole amie et encourageante, la promesse aussitôt réalisée des objets de literie, ménage etc., dont une visite au foyer dévasté leur montre le besoin réel.

Et dans chacune des régions où peut s'exercer leur bienfaisante action leur activité se manifeste par la création d'œuvres dont les circonstances font apparaître la nécessité.

A Ribécourt, c'est un cercle du Soldat, une auberge gratuite pour les habitants venant revoir « le pays » et hélas, pour les parents venant prier sur les tombes des leurs. A Noyon, c'est une cantine de régime pour les enfants que les consultations du dispensaire ont désignés comme ayant

besoin d'une alimentation spéciale.

Dans chacun des postes, l'organisation d'un ouvroir permet aux femmes soit de se confectionner du linge, des vêtements avec les tissus mis à leur disposition, soit de gagner quelque argent en travaillant pour l'ouvroir.

Ces heureux résultats ont été obtenus par l'Union des Femmes de France, grâce au « Village reconstitué », avec lequel elle collabore très étroitement, grâce à la *Croix-Rouge anglaise*, mais tout particulièrement grâce à la *Croix-Rouge américaine*, envers laquelle notre reconnaissance doit être immense.

Non contente en effet d'avoir organisé un centre de secours fort important à Grécourt et sur d'autres points des régions libérées, la *Croix-Rouge américaine*, met généreusement à la disposition du Délégué et des infirmières de l'Union des Femmes de France, des objets de toute nature, et lui prête le précieux concours de ses voitures automobiles pour visiter les villages et en assurer le ravitaillement.

Nos infirmières peuvent ainsi faire œuvre utile et complète : par leurs soins intelligents elles rendent peu à peu la santé à ces habitants aux organismes délabrés par les privations et les souffrances, elles leur redonnent le goût de la vie en les aidant à reconstituer leur foyer, à le meubler, à regarnir les armoires vides. Elles favorisent la reprise de la vie rurale en donnant des instruments agraires, des plants et des arbres pour les jardins, des animaux pour les basses-cours.

Quelques chiffres diront plus éloquemment les résultats obtenus en un semestre.

A Noyon, Lassigny et Ribécourt, il a été distribué par les infirmières de l'Union des Femmes de France :

SECOURS	
Vêtements	3.099
Linge	635
Chaussures	510
Outils de jardin	58
Animaux	11
Plants et arbres	3.000
Meubles	125
Lait frais (les vaches appartiennent aux dispensaires)	4.152 litr.
Lait condensé	308 boîtes
Couvertures	40
SOINS	
Consultations	679
Journées d'hospitalisation	180
Accouchements	3
Médicaments	305

RAPPORT SUR LA MISSION du Docteur P. BOULOUMIÉ et du Capitaine LOUIS RIVIÈRE du 10 au 21 décembre 1917

La mission que la *Croix-Rouge Française* et l'Union des Femmes de France en particulier nous ont confiée pour l'Italie, était d'aller étudier le rôle que les derniers événements assignaient à ces institutions dans les régions occupées ou traversées par nos troupes et de déterminer, d'accord avec le commandement et le Service de Santé de notre corps expéditionnaire, d'une part, les Comités de la *Croix-Rouge* italienne, d'autre part, dans quelle mesure elles pouvaient collaborer, tant avec ceux-ci qu'avec les œuvres locales. Nous sommes dès lors partis sans programme arrêté, les décisions à intervenir devant dépendre des renseignements recueillis sur place.

Les trois étapes de notre voyage ont été : Turin, Milan et Gènes. —

Partis de Paris, le 10 décembre, nous étions le lendemain à Turin. Les personnalités avec lesquelles nous nous sommes mis en rapport ont été M. FILIPPI, Consul Général de France, qui, avec Mme FILIPPI, nous a fait le plus grand gracieux accueil ; M. le président de la *Croix-Rouge* Italienne, M. le D^r CORTA, médecin de la *Croix-Rouge*, qui dirige avec autant de compétence que de dévouement, une infirmerie à la gare de Turin, M. le directeur et les dames italiennes, chargées du fonctionnement du poste de confort à la Porta Susa ; enfin, M. le capitaine DE LA PALMIRA, commissaire militaire de la gare centrale et représentant à Turin du commandement de notre base militaire, à Milan.

Les renseignements recueillis auprès de ces diverses personnes et contrôlés *de visu*, sont les suivants :

Notre Service de Santé n'a encore installé à Turin aucun service hospitalier. Seuls les Anglais y possèdent un hôpital de 50 lits. Ceux de nos soldats qui, au passage dans cette ville, auraient besoin d'être hospitalisés, le seraient dans un des établissements de la *Croix-Rouge* italienne, au nombre de quatre (1). Nous

(1) Hôpital Vittorio-Emmanuel, pour malades (700 lits), Hôpital Cotto-Songo, pour malades (130 lits), Hôpital Maria-Loetitia, pour blessés (650 lits, pouvant être portés à 900). D'autres hôpitaux fonctionnent dans la province à : Verceille (100 lits), Ivrea (175 lits), Pellanza (260 lits). Dans ces hôpitaux, la *Croix-Rouge* touche de l'Etat pour chaque blessé et malade, une allocation de 3 lire 50, portée à 4 lire 20, pour les officiers et qui couvre au-delà les frais d'hospitalisation. Pour nos soldats hospitalisés, le remboursement est effectué par l'Etat français,

A l'occasion des fêtes de Noël, deux grandes réunions furent organisées à Nesle et à Ham, avec le concours de l'armée et de M. QUELLEN, qui a succédé à M. CATUSE comme Délégué du Ministère de l'Intérieur.

Dans chacun de ces villages, environ 500 enfants furent invités et purent admirer pour la première fois les magnifiques projections du cinéma de l'armée, ainsi que les amusantes scènes de deux de nos meilleurs clowns et d'un habile prestidigitateur, venus tout exprès des lignes de Saint-Quentin pour faire le bonheur des enfants.

Puis, chaque jour, pendant dix jours, trois tournées en auto, eurent lieu dans les villages du secteur où les enfants groupés, eurent aussi leur représentation et leur distribution de jouets, envoyés par les enfants de Chicago.

L'Union des Femmes de France put ainsi atteindre plus de 3.000 enfants qui n'oublieront jamais comment fut fêté le premier Noël Français après l'occupation maudite.

A Ham, Mme ROUSSEL, présidente du Comité de l'Union, qui n'a jamais quitté son poste et dont le dévouement auprès de nos blessés pendant l'occupation allemande a fait l'admiration de tous, a bien voulu, malgré ses fatigues, accepter de diriger un nouveau poste de Secours de l'Union.

Déjà, tant à Ham que dans trois villages voisins, plus d'un millier de réfugiés ont été secourus, en linge, vêtements, literie, mobilier, etc..

En outre, les 19 villages dont s'occupaient les Dames Anglaises dans les environs de Nesle et qui ont dû quitter cette région, viennent d'être rattachées au poste de Nesle de l'Union des Femmes de France.

Dans le poste de Nesle et les villages environnants, il a été distribué par les soins de l'Union des Femmes de France, à la date du 1^{er} février 1918 :

Lits	145
Matelas	175
Draps	330
Couvertures	295
Chaussures	97
Galoches	565
Meubles	160
Poêles	55
Assortiments de vaisselle	85
Articles d'habillement	5.911
Torchons, mouchoirs	2.860
Jouets et cadeaux de Noël	3.450
Chocolat . . kilogs	250

On ne peut que féliciter l'Union des Femmes de France du succès de ses initiatives et désirer les voir se développer, mais leur réalisation entraîne à des dépenses pour lesquelles elle voudrait n'avoir pas à compter. Que les donateurs, émus à la pensée des misères à secourir chez les courageuses victimes de l'invasion, et du réconfort que leur générosité pourrait leur apporter, n'hésitent pas à lui adresser dans ce but spécial, leurs dons en argent et en nature. Ils feront ainsi une bonne action et serviront la France.

L'Union des Femmes de France EN ITALIE

Dès que l'intervention active de nos troupes sur le front italien a été décidée, l'U.F.F., s'est préoccupée de la manière dont elle pourrait le plus utilement donner son concours, dans l'intérêt de nos malades et de nos blessés, au Service de Santé des armées françaises et italiennes et à la *Croix-Rouge* italienne. Elle s'est pour cela mise immédiatement en rapport avec nos Consuls de Gènes, Milan et Turin, et tout particulièrement avec Mme DE REFFYE, femme du Consul général de Milan, qui avait déjà donné des preuves si éclatantes de son activité et de son dévouement à notre Œuvre au Caire et à Alexandrie.

Peu après, son Secrétaire général et le capitaine RIVIÈRE, son délégué général à la propagande, se chargeaient d'aller sur place étudier les besoins et jeter les bases des organisations que pourrait dans cet ordre d'idées créer ou développer l'U.F.F.

Le rapport suivant, présenté au Comité de direction, dit quels ont été les constatations faites et les résultats obtenus par nos délégués au cours de leur mission et conclut à l'adoption des mesures qui sont d'ores et déjà exécutées ou en voie d'exécution.

verrons plus loin comment cette situation pourra être modifiée.

La Colonie Française y a fondé pour les soldats italiens deux hôpitaux : l'un, l'hôpital MICHELIN, de 60 lits, l'autre, annexe de 20 lits, à l'usage des convalescents provenant de celui-ci.

Les *Œuvres locales* intéressant nos soldats, sont à l'heure actuelle les suivantes : Poste de Secours (Posto di Socore), poste de ravitaillement (posto di confort), Comité d'Accueil.

1° *Poste de Secours*. — Un Comité international, français, anglais et italien, s'est constitué, pour installer à la gare centrale de Porta-Nueva, à côté du poste de secours, un poste de ravitaillement : *Posto di Conforte*, desservi par des infirmières de ces trois nationalités, savoir : 5 Italiennes, 10 Françaises, 6 Anglaises, alternativement de service par équipes de 4, comprenant deux Italiennes, une Française, une Anglaise.

Le but de cette œuvre, installée en pleine gare, dans un local parfaitement approprié à ses fins, est de ravitailler les isolés de passage. Suivant les heures, on leur sert, soit un bol de café au lait, soit un repas complet chaud, dont le menu est : soupe, viande, pommes de terre, un verre de vin. Nous avons voulu saluer cette initiative au nom de l'Union, en laissant dans la caisse de l'œuvre un billet de 100 lire.

Dans un local adjacent, a été aménagé, par la *Croix-Rouge italienne*, un *poste de secours*, petite infirmerie administrée et dirigée par le Docteur COTTA, comprenant une quinzaine de lits, et dans laquelle sont reçus ceux des soldats alliés se trouvant avoir besoin, en cours de route, de soins médicaux.

Notons en passant que l'importance de cette œuvre ne peut s'accroître au regard de nos soldats. Il est en effet à prévoir que nos isolés passeront là de moins en moins nombreux, les permissionnaires étant désormais réunis en trains spéciaux, qui passeront par une autre gare.

Un *posto di confort* existe aussi et fonctionne très bien à la Porta Suza, mais il est encore très peu important relativement à ce qu'il devra être ultérieurement.

2° *Comité d'accueil*, fonctionnant à la même gare de Porta-Nueva, sous les auspices de la princesse Maria LETITIA, d'une part, du Comité « Pro Torino », d'autre part, et mettant à la disposition des isolés des armées alliées une salle de lecture et de correspondance. Nous avons assisté dans cette salle, vaste, bien chauffée

et bien éclairée, à une manifestation organisée en l'honneur de la prise de Jérusalem, dont la nouvelle était parvenue la veille. Répondant à une allocution du président, M. le docteur BOULOMIÉ, dans une chaude improvisation, a exalté le rôle de l'alliance latine contre la barbarie tudesque.

La participation de la Colonie française (2) à ces œuvres est la suivante :

Sous l'active impulsion de Mme FILIPPI, elle a réuni un fonds de 7.000 lire, dont 3.000 ont été à la disposition du *Posto di Conforte*, 2.000 versées au Comité d'accueil ; reste donc de ce chef un disponible de 2.000 lire.

Cet effort est méritoire quand l'on songe que les ressources de notre colonie sont limitées, que d'autre part, son budget est grevé mensuellement des subventions suivantes : 4.000 lire à la maison de convalescence, annexe de l'hôpital fondé par la maison MICHELIN, 2 à 3.000 lire versées à titre de secours à une cinquantaine de familles de mobilisés. C'est sans préjudicier à ces œuvres, dont nos alliés demeurent les bénéficiaires exclusifs, que de nouveaux fonds ont été réunis en faveur de nos compatriotes.

Cette situation donnée, quel pouvait être le rôle de l'Union à Turin. Y avait-il lieu, comme nous y avons songé, à la création d'un petit hôpital ou d'une annexe à l'un des hôpitaux existant déjà et dans lesquels nos blessés sont recueillis d'une façon accidentelle ? Devant la réponse nettement négative donnée par l'autorité militaire locale, nous nous étions bornés à jeter les bases d'un Comité de l'U. F. F., qui, sous la présidence de Mme FILIPPI, devait se constituer sans retard et simplement continuer, sous le drapeau de l'Union, en les développant au besoin, les œuvres fonctionnant déjà.

Pour encourager et aider le Comité de l'U. F. F., en formation, nous avons laissé entrevoir un concours pécuniaire de 4 à 5.000 francs, s'il était nécessaire et qui sera certainement des mieux accueillis et des plus utiles.

A notre arrivée à Milan, un avis tout différent de celui qui nous avait été donné à Turin, devait nous être donné le lendemain par le docteur PRAT, médecin-chef de la base française, que nous vîmes en même temps que le commandant FISCHER, chef de celle-ci, et avec qui nous

eûmes plusieurs entrevues. C'est de lui que dépendent les décisions à intervenir pour tout ce qui concerne, à l'arrière, l'organisation du Service de Santé. Il nous fit part de son intention de créer à Turin (gare de Porta-Dora), une infirmerie réglementaire de gare et se montra très favorable à notre idée de lui adjoindre un petit centre d'hospitalisation et très désireux de la voir aboutir rapidement. Il va de soi, en effet, que, parmi les évacués du front, il peut s'en trouver dont l'état, aggravé en cours de route, ne leur permette pas de continuer le trajet. C'est pour parer à ce cas que le docteur PRAT, voudrait nous voir créer un établissement d'une vingtaine de lits par le comité de Turin.

Le choix du local devrait être fait d'accord avec le Service de Santé, par le Comité de Turin qui fournirait les infirmières et assurerait son fonctionnement.

D'autre part, toujours pour Turin, le docteur PRAT et le commandant FISCHER, désirent vivement la création d'une cantine à la gare de Porta-Suza, qui est celle par laquelle passent les trains de permissionnaires. Cette cantine, qui fonctionnerait sous forme de coopérative et serait desservie par une équipe permanente de trois infirmières, présenterait le triple avantage : de fournir à nos soldats des boissons et aliments chauds à bas prix, de mettre fin à l'exploitation dont ils sont à l'heure actuelle l'objet de la part des mercantis, enfin de les maintenir à l'intérieur de la gare, avantage au point de vue de la sobriété et de la discipline. Les services compétents donneraient toutes les facilités pour cet établissement, qui comporterait un fourneau et un logement pour l'infirmière de service ; un soldat serait spécialement affecté au service de la cantine.

Le commandant FISCHER ferait tous ses efforts pour obtenir un arrêt suffisant des trains pour que les hommes aient le temps de prendre un petit repas, ce qui n'existe pas aujourd'hui et cause une grande gêne dans le service du petit poste déjà organisé, malgré le zèle et le dévouement des dames italiennes qui, en ce moment, ravitaillent nos soldats au passage des trains. Il faudrait pour la cantine, trois infirmières, spécialisées dans ce genre de service.

Il sera organisé là, par les soins du Service de Santé, un poste de secours, qui aura besoin, lui aussi, d'une équipe, mais alors de véritables infirmières, aptes à donner les

(2) Cette colonie comprend 3.000 personnes environ pour la province de Turin, dont un millier habitant la ville.

soins nécessaires aux blessés et malades.

Ces deux équipes, celle de la cantine et celle du poste de secours pourraient, suivant les besoins, s'aider mutuellement.

Tels sont les desiderata qui nous ont été exprimés et les solutions que nous croyons devoir proposer en ce qui concerne Turin.

Nous nous sommes empressés de les transmettre à Mme FILIPPI, en la priant de vouloir bien hâter la constitution du Comité de l'U. F. F., et se mettre sans retard en rapport avec le docteur PRAT pour hâter la réalisation des projets ayant reçu son approbation.

2° *Milan*. — A Milan, comme à Turin, notre tâche a été grandement facilitée par les concours que nous y avons trouvés : ceux du commandant FISCHER et du docteur PRAT, que nous connaissons déjà ; celui de notre Consul général, M. DE REYFFIE, qui a bien voulu mettre à notre profit sa parfaite connaissance des choses locales ; enfin, par le fait qu'il existe un comité de l'Union, que Mme DE REYFFIE dirige avec l'autorité dont elle nous a déjà donné la preuve à Alexandrie.

Ce comité, qui réunit environ 70 membres féminins, pourvoit à l'heure actuelle aux deux services suivants :

1° Il fournit une équipe de douze infirmières à l'infirmerie de gare créée par le Service de Santé ;

2° Il envoie une équipe de quatre infirmières pour ravitailler chacun des trains de blessés passant par la gare de Porta-Vittoria.

Il fournit des infirmières, pour contribuer, avec des dames de la *Croix-Rouge* et de la *Croix-Blanche* italiennes, au service des hôpitaux, de l'hôpital Borgognare en particulier.

La colonie française de Milan a réuni un fonds de 70.000 lire, qui lui sert notamment à subventionner notre comité, à concurrence de 5.000 lire, à alimenter une cantine-abri à la gare de Lambrate, par laquelle passent les permissionnaires ; enfin, à entretenir en ville un *Foyer du Soldat*.

Milan, base de notre armée d'Italie, devait nécessairement devenir un centre hospitalier important. Les autorités locales ont mis à la disposition de notre Service de Santé quatre hôpitaux :

1° Hôpital Borgognone, pour soldats, 600 lits ;

2° Hôpital Andréa Costa, pour soldats et officiers, 1.200 lits ;

3° Hôpital Gentilino, pour soldats, 1.300 lits ;

4° Hôpital Bellini, pour soldats, environ 200 lits.

Nous avons visité les trois premiers de ces hôpitaux, qui offrent toutes les garanties au point de vue de la commodité et de l'hygiène et seraient chauffés par les soins de notre Service de Santé.

A l'hôpital Andréa Costa, nous avons assisté à la séance d'ouverture d'un cours pratique, professé par nos médecins militaires à nos futures infirmières, venues en si grand nombre que le local choisi s'est trouvé, dès l'abord, trop exigü pour l'auditoire.

A l'heure actuelle, ces hôpitaux, qui déjà donnent asile à un certain nombre de nos blessés, sont desservis par le personnel de la *Croix-Rouge* et la *Croix-Blanche* italiennes, assisté par des religieuses de divers ordres français (3).

Le docteur PRAT nous a fait part de son intention de faire appel au concours d'infirmières françaises de la *Croix-Rouge* et de son désir d'attribuer un hôpital à chacune des trois Sociétés, en commençant par l'U. F. F.

Estimant préférable de ne pas mélanger les infirmières françaises aux infirmières italiennes dans le même établissement, il nous a proposé d'affecter spécialement les infirmières de l'Union au service de l'hôpital Gentilino.

Après examen des locaux, et d'accord avec Mme DE REYFFIE et les membres du comité, nous avons accepté. Toutefois, étant donné l'éloignement de l'hôpital, situé dans la banlieue de Milan, il a été convenu que l'équipe que nous enverrons serait nourrie et, dans la mesure du possible, logée dans l'hôpital même et, à défaut, dans des locaux à proximité immédiate. Cette équipe comprendra une quinzaine d'infirmières, les autres devant être fournies par le comité local, de manière à assurer un service permanent d'une trentaine d'infirmières.

Il est à souhaiter qu'elle soit mobilisée et expédiée le plus tôt possible ; elle sera la première à représenter la *Croix-Rouge* française sur le champ de bataille de l'hospitalisation en Italie.

A Milan, nous nous sommes informés s'il y avait lieu de pousser plus avant et d'aller causer avec le représentant du Service de Santé au Quartier général. L'on nous en a dissuadés, en nous donnant comme raison que le centre d'hospitalisation devait

(3) Sœurs du Bon-Secours et de saint Charles, à l'hôpital Borgognare ; sœurs franciscaines, à Andréa Costa.

être à Milan, que c'était là qu'il convenait de faire porter notre effort. Etant données la lenteur et la difficulté des communications à l'heure actuelle, nous n'avons pas cru devoir passer outre à cet avis.

3° *Gènes*. — Notre dernière étape a été Gènes, où nous sommes arrivés le 16 décembre au soir. Notre consul, M. DE MARCILLY, nous a fort obligeamment mis au courant de la situation. Le nombre infime, autant que la situation modeste de nos compatriotes habitant la capitale de La Ligurie exclut toute possibilité d'y fonder un comité ou même d'y établir aucune œuvre française. Les trains de permissionnaires français venant de l'armée d'Orient, via Tarente, seuls transitant par Gènes, sont ravitaillés au passage par un comité d'une vingtaine de dames italiennes, qui leur servent des boissons chaudes ou des repas complets. Notre Service de Santé, représenté par le docteur CASALTA et par son adjoint le docteur AUGAGNEUR, a installé une petite infirmerie de gare de quelques lits, desservie par 25 de nos territoriaux, qui aident également les infirmiers italiens dans la distribution des vivres. S'il y a lieu à évacuation, celle-ci est faite sur un établissement voisin de la ville, l'hôpital GALLIÉRA, tenu par les religieuses françaises de la Sagesse.

Tout ce que pensent pouvoir faire M. et Mme DE MARCILLY, est de récolter quelques fonds, qui seraient sans doute envoyés à Milan, leur emploi à Gènes même ne s'imposant pas.

Conclusions. — Pour nous résumer en quelques mots, voici quel est le champ d'activité dévolu à l'Union en Piémont et en Lombardie.

A Turin. — Le Comité en formation et que présidera Mme FILIPPI, aura à assurer les services suivants :

1° Coopération au poste di confort de la gare de Porta-Nueva ;

2° Création et entretien d'un petit hôpital d'évacuation, complément de l'infirmerie de gare qui va être créée par le Service de Santé ;

3° Création et service d'une cantine coopérative à la gare de Porta-Suza, pour les trains de permissionnaires ;

4° Entretien d'un poste de secours à la même gare de Porta-Suza.

A prévoir pour cela :

1° Une subvention de 5.000 francs.

2° Deux petites équipes de 3 infirmières, l'une pour le service du poste de secours, l'autre pour le service de la cantine.

A Milan. — Le Comité qui fonce

tionné sous la présidence de Mme DE REFFYE, aura à assurer la continuation ou la création des services suivants :

1° Equipe de 12 infirmières à fournir à l'infirmier de gare du Service de Santé ;

2° Equipe de 4 infirmières à fournir à la gare de Porta-Vittoria pour le ravitaillement des trains de blessés ;

3° Permanence d'une équipe de dix infirmières à l'hôpital Gentilino.

Pour assurer le fonctionnement de ces divers services, le siège central de l'Union aura à fournir une équipe complémentaire d'une quinzaine d'infirmières avec 3 infirmières-major, destinées à ce même hôpital Gentilino. Il est possible que, tant pour Milan que pour Turin, le nombre des infirmières, des deux catégories, à fournir soit ultérieurement augmenté.

Le résultat de notre voyage aura donc été de coordonner, par delà les Alpes, les efforts de nos compatriotes, notamment en provoquant la création d'un comité à Turin ; de contribuer à augmenter les ressources hospitalières dont bénéficieront nos blessés, enfin, d'envoyer une fois de plus et à bon escient, sur la brèche, les troupes de l'Union. Celles-ci montreront ce dont elles sont capables en activité, en endurance, en dévouement. Elles se trouveront, non pas à l'étranger, mais parmi des amis, dans une atmosphère de reconnaissance et de chaude sympathie.

A Gènes, les choses se sont passées et se poursuivent comme l'avaient prévu et indiqué M. et Mme de MARCILLY.

A Turin, nous en sommes informés par Mme PHILIPPI, un comité de l'U. F. F. est constitué sous la présidence de Mme PHILIPPI, femme du consul de France ; le conseil d'administration est élu.

Une cantine payante est organisée à la gare de Porta-Dora. La colonie française de Turin met à la disposition du comité un fonds remboursable de 40,000 lire pour installation de locaux et achats de denrées.

Il ne manque qu'une technicienne, demandée au Siège social, pour la direction.

Il sera organisé une infirmerie à la gare voisine de Porta-Dora.

A Milan, l'hôpital Gentilino est desservi par les dames de la colonie française, membres de l'U. F. F., et par trois infirmières diplômées de notre Société, dont deux revenues du front, une envoyée de Paris. Ce nombre est actuellement suffisant,

nous écrit Mme DE REFFYE, qui fait là en ce moment œuvre aussi utile qu'à Alexandrie et au Caire, il y a deux ans.

Peu après le retour d'Italie de notre mission, Mme BERTHOULAT, notre déléguée générale pour le service des abris et cantines de gare, est partie à son tour et, grâce à son activité, à sa compétence spéciale et aux fonds mis à sa disposition, elle a puissamment aidé à la réalisation des créations prévues, et organisé un grand service de ravitaillement. C'est ainsi qu'a été décidée l'installation du petit hôpital de 20 à 25 lits projeté, à 400 mètres environ de la gare de Porta-Dora, hôpital qui sera desservi par un personnel militaire et deux infirmières de l'U. F. F.

Mme BERTHOULAT, dans son rapport, ajoute :

« Nous adjoindrons à cet hôpital une immense cantine de ravitaillement complet pour 3,000 hommes (deux trains passant deux fois par jour).

« J'ai obtenu du commandant FISCHER une immense construction en briques rouges, avec électricité, eau, tout-à-l'égout. Cette formation sera ce qui existe de mieux en France et en Italie.

« J'ai obtenu que les trains de permissionnaires s'arrêtent une heure à Porta-Dora (4) pour la « halte-repas ».

« Nous comptons vendre par jour 3,000 litres de vin et fournir gratuitement le repas comprenant : soupe, viande, légumes, fromage, café. Ce repas sera payé (en y comprenant le petit bénéfice réalisé par le vin), par M. STERN. Mais, comme les soldats italiens sont moins bien partagés que les nôtres au point de vue des subsistances, nous avons décidé de les ravitailler lorsqu'ils passeront devant la formation à l'heure des repas. Ce projet a enchanté l'autorité militaire italienne.

« Il faudra pour cette formation :

- » 1° Une directrice ;
- » 2° Une sous-directrice ;
- » 3° Une infirmière-major (pour soins médicaux éventuels) ;
- » 4° Une autre infirmière.

« Le personnel de l'U. F. F. de Turin assurera une partie du service de ravitaillement.

« Notre ravitaillement, ceci d'accord avec les autorités militaires françaises et italiennes, sera assuré par l'intendance italienne et française contre remboursement.

(4) Cette solution paraît préférable à celle que nous avions envisagée, les locaux et les exigences du service à la gare de Porta-Dora ne se prêtant pas à une installation aussi importante et à un arrêt aussi prolongé. — Dr P. B.

« Ce sera un coin de France, une halte de repos, sous le pavillon de l'U. F. F. Nous espérons ouvrir vers le 20 février.

« Cette formation coûtera à l'Union uniquement l'installation intérieure et la nourriture de ses infirmières.

« Le ravitaillement se fera facilement, la gare étant à 300 mètres de notre future cantine.

« Elle se nommera :
» Formation de l'Union
des Femmes de France,
à Porta-Dora ».

Nous ne pouvons que féliciter Mme BERTHOULAT du succès de sa mission et la remercier au nom de l'U. F. F. et de nos soldats.

Pour ce qui concerne la Croix-Rouge Française, le docteur BOULOU-MIÉ avait été chargé, en tant que membre du Comité central, de s'enquérir de l'emploi qui pourrait être fait du reliquat des sommes recueillies lors du désastre de Messine et mises depuis en réserve pour une fondation d'Assistance franco-italienne de la Croix-Rouge Italienne.

Ayant constaté qu'à Milan, comme à Turin, il n'y avait, ni pavillon, ni salles spéciales pour les officiers dans les hôpitaux, il a pensé que cette somme (300,000 francs), augmentée des intérêts et de la plus-value résultant du change, pourrait trouver un emploi immédiat des plus utiles, dans la fondation d'un hôpital pour officiers Italiens et Français, qui, sous le nom de fondation franco-italienne de la Croix-Rouge, recevrait après la guerre telle destination que déciderait la Croix-Rouge Italienne.

L'idée soumise à MM. le président et le médecin-chef de la Croix-Rouge à Milan, acceptée d'enthousiasme, a été transmise aussitôt au Siège Central à Rome, qui a immédiatement répondu par son acceptation et ses remerciements. Il était seulement entendu que la fondation serait à Rome, et non à Milan.

« Nous venons d'apprendre avec « la plus vive satisfaction, par « M. GAGNONI, président du Comité « Milanais de la Croix-Rouge Ita- « lienne, écrivait au président de la « Croix-Rouge Française, le prési- « dent de la Croix-Rouge Italienne, « que vous avez bien voulu disposer « pour un hôpital d'officiers Français « et Italiens de 350,000 francs, feli- « quat des fonds (et intérêts réunis) « lors du tremblement de terre de « Messine en 1908.

« Nous pourrions organiser sans retard ici à Rome même l'hôpital

« en question : avec la somme que « vous voudrez nous faire par- « venir, nous considérons l'achat « d'un immeuble pour y installer un « hôpital permanent qui rappellera « à jamais la générosité de la nation « alliée.

« Pendant la guerre, cet hôpital « serait spécialisé en accord avec le « Ministre de la Guerre et la Direc- « tion de santé du Corps d'armée de « Rome, etc., etc. »

« Pendant la guerre, cet hôpital « serait spécialisé en accord avec le « Ministre de la Guerre et la Direc- « tion de santé du Corps d'armée de « Rome, etc., etc. »

« Pendant la guerre, cet hôpital « serait spécialisé en accord avec le « Ministre de la Guerre et la Direc- « tion de santé du Corps d'armée de « Rome, etc., etc. »

« Pendant la guerre, cet hôpital « serait spécialisé en accord avec le « Ministre de la Guerre et la Direc- « tion de santé du Corps d'armée de « Rome, etc., etc. »

« Pendant la guerre, cet hôpital « serait spécialisé en accord avec le « Ministre de la Guerre et la Direc- « tion de santé du Corps d'armée de « Rome, etc., etc. »

« Pendant la guerre, cet hôpital « serait spécialisé en accord avec le « Ministre de la Guerre et la Direc- « tion de santé du Corps d'armée de « Rome, etc., etc. »

« Pendant la guerre, cet hôpital « serait spécialisé en accord avec le « Ministre de la Guerre et la Direc- « tion de santé du Corps d'armée de « Rome, etc., etc. »

PROPAGANDE GÉNÉRALE

GOVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS

Commemoration de la Défense de Verdun. — La commémoration de la glorieuse défense de Verdun a eu lieu le 24 janvier, dans la salle des Fêtes du Trocadéro, par les soins de la société Solférino, « anciens des 76^e, 276^e et 36^e territorial, en présence de M. le Président de la République et de Mme Raymond POINCARÉ.

La cérémonie qui fut très émouvante était présidée par M. le général COTTEZ, entouré du maire et de l'évêque de Verdun, de M. JEANNENEY, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et de nombreuses personnalités.

Laloge généreusement offerte à l'U. F. F. était occupée par plusieurs membres du Conseil central et du Comité consultatif. Le général COTTEZ a célébré l'héroïsme des soldats.

Le batonnier Henri ROBERT a rappelé les ordres du jour si courts et si éloquents du général PÉTAIN, venant après le général DE CASTELNAU : « Verdun ! On ne passe pas ! Courage ! On les aura ! »

Et après avoir décrit cette lutte formidable, admiré le maréchal JOFFRE, l'orateur a rendu hommage aux vainqueurs disparus en saluant leur mémoire au delà de la tombe du magnifique vers de Victor-Hugo :

« Vous êtes tout couverts de la gloire française ! »

L'Union des Femmes de France à l'explosion de La Courneuve.

Sitôt que l'effroyable détonation produite par l'explosion du dépôt de grenades de La Courneuve a été entendue à Paris, M. BOVERAT, délégué régional du gouvernement militaire, accompagné de M. MILLOR, inspecteur des hôpitaux, et de M. ROYER, directeur des ambulances automobiles, est parti pour le lieu du sinistre, emmenant trois ambulances automobiles, après avoir donné l'ordre que les autres voitures soient prêtes à venir au premier appel.

Ayant constaté que les hôpitaux 112, de Saint-Ouen, et 143, de Saint-Denis, situés à proximité du lieu de la catastrophe, n'avaient subi que des dégâts matériels, et que déjà l'on procédait avec activité, dans cette dernière formation, au pansement des blessés qui arrivaient de tous côtés, nos représentants se sont rendus en toute hâte à La Courneuve, accompagnés de Mme CASSET, directrice de l'hôpital 112, qui avait immédiatement offert son concours pour aller panser les blessés.

En arrivant le plus près possible de l'usine détruite, où les explosions continuaient à se succéder sans relâche, notre délégué régional s'est mis, avec notre personnel et nos voitures, aux ordres de M. le médecin-inspecteur général FÉVRIER, directeur du Service de Santé du Gouvernement Militaire de Paris, accouru aussitôt pour organiser lui-même le service de secours. Nos voitures, arrivées en même temps que les voitures de la Croix-Rouge américaine et d'autres voitures de la Croix-Rouge française à la gare de La Courneuve, où l'on concentrait les blessés, ont donné un concours fort utile pour l'évacuation de ceux-ci sur les hôpitaux de Paris.

D'autre part, M. le médecin militaire HOUSSET, attaché à l'hôpital de Saint-Ouen, s'était également rendu en toute hâte, avec les brancardiers de l'hôpital, sur le lieu du sinistre ; il y a rendu les plus grands services, aidant à relever les morts et les blessés et à faire les premiers pansements à ces derniers.

Mme BERTHOULAT, fondatrice des cantines de gare de l'U. F. F., s'est aussi mise à la disposition du médecin-chef de la gare de La Courneuve, puis est vite partie à la gare du Bourget, où elle a pu faire soigner et évacuer plusieurs grands blessés dans le poste de secours que nous venons d'ouvrir dans le « camp des permissionnaires du Bourget ». Les infirmières de ce poste ont fait et continuent à faire chaque jour de très nombreux pansements.

L'hôpital 143, de Saint-Denis, a secouru plus de 25 blessés, presque tous atteints par des éclats de verre ; l'hôpital 119, de Pantin, plus de 30.

Les dégâts dans les hôpitaux de l'Union se sont bornés à de nombreuses vitres brisées. A l'hôpital 101, deux hospitalisés ont été légèrement atteints par des éclats de vitres. Partout notre personnel a fait preuve d'un grand sang-froid malgré la violence du choc ressenti.

RÉGIONS DIVERSES

Au cours de la matinée donnée le mercredi 20 mars au théâtre Edouard VII, au profit des 100 mutilés de la face, de l'hôpital 112, le général BIZOT a remis solennellement à Mme CASSET, directrice, la médaille d'honneur des épidémies et félicité la vaillante infirmière, au nom de M. MOURIER, sous-secrétaire d'Etat du service de Santé.

5^e Région. — Comité de Sens. — Création d'une cantine-abri de gare, en collaboration avec la S. B. M. Outre le réfectoire, la cantine-abri comprend un dortoir de 80 lits et une salle de correspondance. Malgré cette organisation le comité de Sens, sous la présidence de Mme MOREAU, continue à confectionner des vêtements pour réfugiés, réformés et veuves de guerre.

13^e Région. — Comité départemental de la Loire. — Parmi les membres du personnel assurant le fonctionnement du dispensaire départemental antituberculeux de Saint-Etienne, nous voyons spécialement mentionné :

« Une première infirmière, infirmière de visite, de l'Union des Femmes de France, chargée de la prise d'observation des malades, des injections hypodermiques et des pointes de feu et des diverses analyses du laboratoire, examens de crachats et analyses d'urines.

« Les consultations de Saint-Chamond et Rive-de-Gier sont assurées avec l'aide de notre première infirmière de visite qui nous accompagne et nous seconde. »

Nous signalerons un autre passage du rapport au Conseil général de la Loire :

« Signalons, en terminant, qu'une collaboration bénévole qui s'accroîtra par l'exemple, nous l'espérons, nous a été offerte et apportée récemment par une personne de bonne volonté, membre de l'Union des Femmes de France, qui a accepté la lourde tâche d'infirmière visiteuse auprès de nos malades. Sa mission est de poursuivre l'œuvre d'éducation sanitaire et de pénétrer dans les familles de tuberculeux que nous lui signalons et que nous choisissons parmi les plus intéressantes comme foyer de contagion.

« Il y a là une œuvre de charité autant que de dévouement, et un vaste champ d'activité ouvert à des femmes de cœur qui, avec un zèle discret et sans découragement, sauront prêcher le bon exemple au malade et à son entourage immédiat. Ce sera un complément particulièrement utile dans les dispensaires secondaires qui n'ont pas de personnel infirmier attiré et à demeure. »

16^e Région. — Cette. — Reconstitution par Mme SANGNIER, du Comité de l'Union, dissous depuis une vingtaine d'années.

Sont nommées :
Présidente : Mme PETIT ; Vice-présidentes : Mmes POMPEI, FISCHER, PRATS, ALMEIRA-AURIOL ; Secrétaire : M^{lle} PERRIN ; Trésorière : Mme HAYAT.

La première préoccupation du nouveau Comité a été d'organiser et de faire fonctionner une cantine-abri en gare de Cette. Mlle VITAL, en a pris immédiatement la direction et s'y dépense avec beaucoup de zèle.

17^e Région. — *Marmande*. — L'hôpital venant d'être fermé, sur l'initiative de Mme CLAPET et de ses collaboratrices, le Comité organise une Œuvre pour réfugiés qui est appelée à rendre les plus grands services.

Nos Infirmières à Salonique.

Depuis le retour de la mission VERNES, on sait que l'incendie a détruit l'ambulance de l'U. F. F., installée à l'hôpital français et servie par des infirmières instruites par les soins de notre comité de Salonique.

Si l'ambulance n'a pu être encore reconstituée, le comité a fondé un camp pour recueillir les victimes de l'incendie : les *Femmes de France* y dirigent elles-mêmes tous les services aidées par deux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Celles-ci s'occupent plus spécialement de la classe à faire aux petits enfants, les plus grands pouvant fréquenter les écoles de l'*Alliance Française*.

Dans le camp fonctionne un dispensaire où le service médical est assuré par un médecin militaire et où une propagande continue est faite en faveur des mesures d'hygiène si peu prises dans cette région. Un vestiaire important est adjoint au dispensaire.

Mme MISRACHI présidente, a trouvé des aides précieuses en Mme LECOQ, vice-présidente et en Mme SIVIEL; elle a su mériter les encouragements de plusieurs officiers de l'Etat-Major qui ont personnellement secondé les efforts du comité.

Le foyer-cantine du Soldat, dont M. VERNES avait annoncé la création dans son rapport de septembre-novembre 1916, très fréquenté, depuis décembre 1916, n'a cessé de s'améliorer : il a changé de place au besoin avec les dépôts d'éclapés en cherchant tous les moyens d'atteindre, d'encourager et de distraire les soldats; Mme FÉDI, vice-présidente du Comité, avec plusieurs diligentes collaboratrices, veille elle-même à sa bonne administration.

Les deux hôpitaux temporaires 1 et 5, où des infirmières de l'U. F. F., donnent leurs soins depuis novembre 1915, sont toujours en pleine activité. Plusieurs de nos infirmières y sont restées à leurs postes, près de deux ans, sans congé ni repos.

De nouvelles formations sanitaires — dont l'« ambulance nouvelle 2 », à Sakulevo, sous la direction de Mlle Jeanne de JOANNIS — en dépit des bombardements fréquents et des difficultés nombreuses, maintiennent leur bienfaisante présence.

A *Florina*, depuis 1916, la situation s'améliore. L'auto-chirurgicale envoyée par l'U. F. F. a été demandée pour Monastir. A l'hôpital, le nombre des lits n'a cessé d'augmenter : les 25 lits du début, portés à 450, à 1,600, va atteindre 2,000. Le centre sanitaire de Florina se développant de plus en plus, l'U. F. F. a reçu une demande d'envoi de dix infirmières, qui sont parties immédiatement, le 14 octobre 1917, et qui s'efforcent de rendre les services attendus de leur compétence et de leur dévouement.

A *Exchissou*, à 40 kilomètres de Florina, à 120 kilomètres environ de Salonique, trois infirmières représentent l'U. F. F. à l'ambulance. Mlle DESCROIX, l'une d'elles, est chargée de s'occuper plus spécialement des passagers, qui sont au nombre de 350 à 400 par jour, tandis que ses compagnes surveillent les malades hospitalisés sur place.

A *Zeitenlick*, d'accord avec le service de Santé, la présidente du comité, aidée de la façon la plus intelligente et la plus efficace par Mlle DURLEMAN et Mlle MATTER, a installé une maternité de 20 lits pour les femmes sinistrées lors du violent incendie de Salonique.

L'U. F. F., sur la proposition de Mme BRUNET, infirmière-major générale à Salonique, a décidé de contribuer à la fondation de bibliothèques dans tous les hôpitaux. Déjà à *Zeitenlick* l'hôpital avait organisé des prêts de livres fort goûtés des officiers et soldats. A *Florina*, il est question d'étendre les prêts de livres à tous les postes environnants (télégraphié sans fil, aviation, artillerie, etc.) et Mme BRUNET serait infiniment reconnaissante aux membres de l'*Union*, qui pourraient lui envoyer des livres, brochures et revues. Nos soldats ne s'intéressent pas seulement à des romans, ils sont aussi heureux de relire des classiques et goûtent fort les livres d'histoire, les mémoires, les récits de voyage et même les livres de philosophie.

Ayant à lutter avec des difficultés d'organisation de toutes sortes, avec la rigueur des saisons, avec une température passant de 44° l'été à — 20° l'hiver, les vaillantes infirmières de l'*Union* sont sorties victorieuses de beaucoup d'épreuves. Si l'une

d'elles Mlle VALETTE, victime de son devoir, a succombé à la tâche, elle est morte au champ d'honneur comme un soldat et une autre infirmière a immédiatement pris sa place.

A NOS COMITÉS

Devant l'imminence du danger que la tuberculose fait courir à la race Française, une commission mixte, composée de représentants du Comité National d'Assistance aux Anciens Militaires Tuberculeux, des Sociétés de la *Croix-Rouge* et de divers autres groupements, s'est constituée dans le but d'associer leurs efforts et, en les concertant avec ceux des services publics, d'intensifier les moyens de lutte contre le fléau.

Nous ne saurions trop engager nos Comités, tous les membres de notre Association, et en particulier nos infirmières, à entrer bravement dans cette lutte; nos Comités, en en faisant l'un des principaux objectifs d'après guerre et en se mettant en rapport étroit avec les Comités d'Assistance Départementaux; tous les Membres de notre Société, en procurant à l'œuvre les ressources nécessaires, en personnel, matériel et fonds; nos infirmières, en acquérant les connaissances spéciales indispensables et en prodiguant leur soins aux malades.

Le succès de la lutte dépendra, qu'on n'en doute pas, de la convergence autant que de la multiplicité des efforts; aussi, que les Sociétés organisent elles-mêmes des établissements anti-tuberculeux, des dispensaires anti-tuberculeux notamment, ou que les membres de leur personnel seulement participent à la croisade anti-tuberculeuse, est-il bon que tout soit fait en accord, ou mieux encore, en collaboration avec ces Comités.

Infirmières Visiteuses.

Le nombre d'infirmières visiteuses indispensable est considérable. C'est aux Sociétés de la *Croix-Rouge* de le fournir en majeure partie. Elles le peuvent, en demandant à leurs infirmières un complément d'instruction technique spéciale, un entraînement et une éducation, auxquels elles se trouvent déjà préparées.

On estime généralement, qu'il faut deux ans pour former une infirmière-visiteuse, mais il paraît certain qu'un enseignement réduit à quatre mois, comprenant des leçons théoriques et des travaux pratiques, pourra,

dans la grande majorité des cas, suffire à nos infirmières pour devenir d'excellentes *visiteuses d'hygiène* et que, parmi elles, certainement, un grand nombre pourra vite acquérir le titre d'infirmière-visiteuse.

Des cours et exercices pratiques auront lieu à Paris et dans certains autres centres d'enseignement. Cet enseignement sera partout le même et se terminera par un examen à subir d'après un même programme. Passé avec succès, il donnera lieu à la délivrance d'un *certificat spécial*.

Les infirmières-visiteuses et infirmières d'hygiène recevront, si elles le désirent, des Comités départementaux qui les emploieront, soit un salaire mensuel en rémunération de leurs services, soit une indemnité en raison des frais d'entretien qu'occasionnent ceux-ci.

Dispensaires.

Les Comités désireux de créer et faire fonctionner des dispensaires anti-tuberculeux, n'oublieront pas qu'aux termes de la loi du 15 Avril 1916, les dispensaires publics ou privés, créés par des collectivités privées, peuvent recevoir des subventions de l'Etat et fonctionner indépendamment des Comités départementaux, mais que, sans qu'elles perdent rien de leur autonomie et de leur liberté d'action, les Sociétés peuvent se joindre aux organisations anti-tuberculeuses départementales, dont elles peuvent constituer un des rouages importants et dont le rendement sera ainsi d'autant meilleur. Il suffira, nous n'en doutons pas, que nos comités soient convaincus de l'utilité de cette mise en harmonie de leurs services avec les autres, pour que tous s'empressent de concourir à l'effort commun.

Sanatoriums et hôpitaux spéciaux.

Si, sur certains points du territoire, des hôpitaux désaffectés en tant qu'hôpitaux auxiliaires, paraissent pouvoir être transformés utilement en sanatoriums pour tuberculeux, les Comités de notre Société peuvent, en s'entendant avec le Comité départemental et avec l'Etat, prendre, avec toutes chances de succès, l'initiative d'une telle transformation.

Nos Comités peuvent, en résumé, s'associer à la lutte antituberculeuse : par le recrutement d'infirmières spécialisées, par l'ouverture de dispensaires, par la création de sanatoriums, ou même d'hôpitaux spéciaux; mais il est bon, pour intensifier leur bien-

faisante action, qu'ils associent leurs efforts à ceux des Comités départementaux.

Contagion et préservation individuelle.

La crainte de la contagion ne saurait entraver l'élan de nos infirmières. Elles n'y sont pas accessibles, parce qu'elles sont aussi instruites que courageuses et prudentes. Elles savent qu'on peut sans danger soigner les tuberculeux, que la tuberculose n'est contagieuse en fait que par les crachats desséchés et mélangés aux poussières respirées ou ingérées et qu'on peut, dès lors, s'en garantir. Elles savent que ce n'est pas un contact éphémère et banal avec un tuberculeux qui peut, comme avec un varioleux, un scarlatineux ou un diphtérique, etc., entraîner la contagion, mais que celle-ci ne se produit que par des contacts prolongés ou répétés, établis sans que des précautions nécessaires et d'exécution facile aient été prises. Sachant ce qu'il faut savoir et tout particulièrement ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter, elles agissent en conséquence et, dans l'intérêt d'autrui aussi bien que dans le leur, elles pratiquent et enseignent par l'exemple ce que doivent faire ou éviter les tuberculeux et les personnes qui les entourent.

Aussi, dirons-nous à toutes nos infirmières, sûrs d'être entendus : La France a besoin de vous pour lutter contre la tuberculose qui menace la vie nationale.

Lui enlevant tous les ans plus de 100.000 de ses enfants, la plupart adolescents ou adultes, la tuberculose est le fléau de la race; il faut l'abattre; nous le pouvons.

La tuberculose est évitable, elle est guérissable; nous comptons sur vous pour nous aider à éviter sa propagation et pour lutter contre ses atteintes.

Auprès des tuberculeux qui réclament vos soins, nous vous trouverons, nous en sommes certains, aussi attentives, aussi compétentes, aussi dévouées qu'auprès de nos chers blessés; comme eux, vous les arracherez à la mort qui les guette, et votre sollicitude, votre savoir, votre amour maternel, étendu à tous les enfants de la France, les sauveront.

Nous recommandons aussi à votre attention l'organisation à prévoir, dès à présent, de l'*Union Fraternelle des Blessés de la Grande Guerre* (U.F.B.G.), œuvre d'entraide et de protection, pendant toute leur existence, de nos

blessés et des membres de leur famille à leur charge.

Vous considérerez comme nous, certainement, que ce n'est pas assez d'avoir arraché ces glorieux Blessés à la mort; il faut encore les aider dans leur nouvelle vie, souvent difficile, même après leur rééducation. Faisons-en les *Pupilles de la Croix-Rouge*.

Cette œuvre de sollicitude et de solidarité, vous la réaliserez :

1° En provoquant la création d'une section ou en contribuant à son organisation, conformément aux indications contenues dans l'instruction et dans les brochures ci-jointes;

2° En recrutant des adhérents titulaires et souscripteurs;

3° En faisant partie du Comité des Dames de cette section;

4° En envisageant la possibilité d'ouvrir vos *Cercles du Soldat* aux membres de l'U.F.B.G.

Nous vous rappellerons en second lieu, les obligations des régions privilégiées en faveur de celles récemment récupérées qui ont été ruinées par l'invasion. Leurs habitants, que l'attirance du sol natal y ramène, n'y trouvent plus que des ruines; il faut les aider à y vivre, éviter qu'au désespoir, causé par l'anéantissement du fruit de leur travail et de leurs espérances familiales, s'ajoute la maladie, fille de la misère, et leur assurer les soins nécessaires.

Dans ce but, un accord avec « *Le Village reconstitué* », l'U. F. F. organise et fait fonctionner des dispensaires, qu'avec un zèle admirable desservent ses dévouées infirmières.

Nous avons prévu l'attribution à cette intéressante catégorie de victimes de la guerre d'une partie de notre matériel, de couchage notamment, après la cessation des hostilités; mais d'ici là, il faut parer aux premiers besoins; notre tâche est d'installer des dispensaires, où soient donnés, en même temps que des soins aux malades, certains objets de première nécessité, des aliments et vêtements pour les enfants notamment. Ne les oubliez pas dans vos libéralités, plaidez leur cause dans votre entourage; par là encore, vous remplirez votre rôle de Femmes de France.

Paris, 10 février 1918.

Le Secrétaire général,
D^r P. BOULOMIÉ.

La Présidente Générale,
S. PÉROUSE.

A NOS INFIRMIÈRES LEUR DEVOIR SOCIAL AUPRÈS DES BLESSÉS

En même temps qu'elles donnent à nos blessés les soins quotidiens si justement appréciés que comporte leur état, nos infirmières ont un rôle social considérable à jouer auprès d'eux, celui de les aider à reprendre confiance en eux-mêmes et à se préparer à la nouvelle vie que leur imposera leur mutilation.

C'est pour les guider dans cette tâche, de la plus haute importance, et leur permettre de donner à chacun la direction et les renseignements nécessaires, que nous leur adressons cette note, convaincus qu'en comprenant toute la portée, elles s'attacheront à en faire connaître et apprécier les dispositions.

Dès que le blessé est confié aux soins de l'infirmière, il devient son pupille. Elle doit veiller sur lui, moralement autant que matériellement, et s'inquiéter de son avenir autant que du présent. A sa sortie de l'hôpital, la directrice le confie au Comité séjournant au lieu de sa résidence, auquel elle adresse une fiche à son nom, portant les mentions nécessaires concernant la blessure, les soins donnés, l'état actuel, les précautions recommandées et tous renseignements pouvant être utiles à l'intéressé.

Remplaçant auprès du blessé la famille absente, l'infirmière doit s'ingénier à faire pour lui ce que ferait celle-ci ou tout au moins conformer ses paroles et ses actes à ses intentions, guidée en cela par son attitude et ses propos et les renseignements pouvant être recueillis auprès de ses camarades. Aussitôt que possible, l'infirmière doit prévenir la famille et plus tard correspondre régulièrement avec elle pour la tenir au courant de l'état de son enfant, recevoir ses instructions et s'en inspirer en toute occasion.

A défaut d'indications ou de renseignements, quoiqu'il arrive, quand l'infirmière est dans l'embarras, elle ne doit avoir d'autre pensée que celle-ci : « si c'était mon fils, que voudrais-je que l'on fit ? » et elle doit agir en conséquence.

Instruite de ce qui peut être fait pour le bien de son pupille, dès que l'infirmière voit que, de blessé, il devient un mutilé, elle doit particulièrement s'occuper de son avenir, le lui montrer moins sombre qu'il n'a tendance à le supposer, le mettre d'emblée et le maintenir dans la voie à suivre pour qu'il en soit aisé.

Le blessé doit être entraîné moralement à l'idée de la reprise du travail aussitôt que possible après sa blessure et, physiquement, dès que son état le permet, c'est-à-dire dès que sa convalescence est assez avancée. C'est, dès lors, à ceux qui lui donnent des soins à l'hôpital, et particulièrement aux infirmières, qu'il appartient de faire cette éducation de la volonté, en faisant valoir combien l'existence est plus agréable et plus digne pour celui qui concourt à sa subsistance par son travail que pour celui qui vit dans l'oisiveté, des subsides de l'Etat ou des particuliers. Il faut aussi lui faire comprendre que la France, qu'il a si bien servie pendant la guerre, aura encore besoin du concours de tous ses enfants pour son relèvement économique, auquel, comme tout autre, il est intéressé.

Les premiers travaux à faire aux blessés peuvent être un simple passe-temps, mais il faut se garder de leur laisser croire que ces petits ouvrages, qu'on leur achète à un prix relativement élevé, pour les encourager et leur donner l'illusion qu'il gagnent leur vie, pourront être, par la suite, des travaux rémunérateurs et constituer un métier.

Viennent ensuite quelques petits travaux de ménage dans l'hôpital, autorisés d'ailleurs par le Service de Santé, qui peuvent être utilement demandés comme moyen thérapeutique d'entraînement préparant la réadaptation à un travail spécial.

Un peu plus tard, et dès qu'ils le peuvent, les blessés doivent être entraînés progressivement vers la réadaptation fonctionnelle méthodique, puis vers la rééducation professionnelle, en ayant bien soin, pour ce qui concerne celle-ci, de ne les diriger que vers des travaux compatibles avec leur mutilation. Alors, seulement, si leur inaptitude du début vient à les décourager, on peut les engager à persister dans leur tentative en leur affirmant qu'ils exécuteront bientôt facilement et sans fatigue les travaux entrepris, qu'il s'agisse de la reprise de leur ancien métier ou l'apprentissage d'un nouveau, celui-ci ne pouvant plus leur convenir.

Là encore, l'infirmière, qui a su mériter la confiance et l'affection du blessé, au cours de son traitement, peut et doit intervenir utilement.

Dès lors, aussitôt que la rééducation dans les centres spéciaux, officiels ou privés, est devenue possible, il faut y diriger le blessé, en lui faisant bien savoir que sa rééducation ou son apprentissage, pas plus

que sa faculté de produire ultérieurement, ne lui enlèveront son droit à la pension et ne diminueront le montant de celle-ci (1).

Suivant les possibilités et suivant les dispositions de chacun, il sera bon de diriger le blessé, s'il est rural, sur un centre d'instruction agricole, et, dans le cas contraire, soit sur un atelier-école exclusivement réservé aux mutilés, soit sur un atelier-école mixte, c'est-à-dire où travaillent en même temps des valides et mutilés, plutôt que d'emblée sur un atelier patronal.

Il paraît préférable, en effet, d'une manière générale, de faire débiter par l'atelier-école des mutilés exclusivement, surtout si, comme il est désirable qu'il le soit toujours, cet atelier est dirigé et surveillé par un mutilé rééduqué, montrant, par son exemple même, les résultats de la rééducation entreprise.

L'infirmière doit savoir et faire comprendre au mutilé que, pour le travail, les appareils de prothèse les plus simples sont généralement les meilleurs, les plus solides et les plus légers, en même temps que les moins sujets à se détraquer et les plus facilement réparables sur place, et qu'il doit par cela même se garder des réclames, souvent trompeuses, en faveur de tel ou tel appareil dont le prix est généralement très au-dessus de ses qualités.

Autant que possible, les blessés doivent être dirigés vers la reprise de leur ancienne profession ou d'une profession analogue; ils y reviendront habiles plus facilement qu'ils ne le deviendront dans un métier nouveau, où tout pour eux est à apprendre. Parmi ces métiers, ce sont surtout les métiers agricoles et tous ceux qui peuvent s'exercer à la campagne, dans les villages, qu'il faut les engager à entreprendre ou à reprendre. Un très grand nombre de mutilés, plus de 80 0/0, sont aptes, les faits le démontrent, à ces occupations, qui leur assureront une existence plus facile et moins aléatoire que les métiers urbains.

L'entretien et la réparation des nouveaux instruments agricoles mécaniques, la conduite des divers appareils servant à la motoculture, pourront fournir à beaucoup d'entre eux un métier intéressant et lucratif.

(1) Il serait même bon que partout pussent être instituées pour eux des primes de travail, sous une forme quelconque et, de préférence, sous forme de pécule, en vue du reclassement et que le mutilé rééduqué pût bénéficier d'un don ou d'un prêt pour sa réinstallation. L'intérêt collectif concorde pour cela avec l'intérêt individuel. Tout ce que vous pourriez faire dans ce sens serait des plus utiles.

qui pendant longtemps encore ne sera pas encombré.

Ceux qui ont déjà une certaine instruction pourront, après quelques mois d'études pédagogiques dans une école spéciale, concourir pour le brevet élémentaire, plus tard même pour le brevet supérieur, et devenir instituteurs et secrétaires de mairie ou surveillants d'études, situations dans lesquelles leur mutilation, ailleurs cause d'infériorité, leur confère là une véritable supériorité morale.

La plupart des administrations et industries tiennent à honneur de reprendre leurs employés ou ouvriers mutilés, sauf à leur donner des emplois autres parfois que ceux qu'ils occupaient antérieurement, mais compatibles avec leur mutilation.

Il faut lutter contre la tendance d'un trop grand nombre d'entre eux à réclamer « une place » en leur montrant qu'il y a peu de places en égard au nombre de ceux qui les demandent, que les places enviées enlèvent souvent à l'individu une grande partie de sa liberté et l'obligent à vivre dans des bureaux ou des antichambres, loin des siens pendant la plus grande partie de la journée et dans des conditions bien moins favorables que les métiers agricoles notamment, au point de vue de sa santé.

Pour les mutilés, plus que pour quiconque, le choix d'un métier doit être subordonné à ses aptitudes, car il ne doit pas ignorer que, normalement, le salaire devant représenter la juste rémunération du travail exécuté et dès lors correspondre au rendement, il ne peut prétendre à un salaire égal à celui du valide qu'autant qu'il peut arriver à une production sensiblement égale à la sienne, mais il doit songer aussi que sa pension est un appoint qui vient l'aider à vivre et que là où il témoigne de la bonne volonté au travail, il reçoit généralement des employeurs, à titre de gratification, un supplément de salaire, qui compense l'infériorité de son gain.

A ces conditions, il faut ajouter que, quel que soit le développement donné par l'Etat et l'initiative privée aux écoles de rééducation, celles-ci ne sont pas suffisantes pour abriter et instruire tous les mutilés, tandis que la terre les accueillera tous et toujours et leur rendra rapidement et sûrement ce qu'ils lui auront donné et que, s'ils s'installent à la campagne, ils pourront obtenir de l'Etat toutes facilités pour acquérir un bien de famille incessible et insaisissable.

Il faut enfin que tout blessé sache qu'après la rééducation, il pourra trouver aide et protection pour seconder son effort personnel et lui permettre de s'installer et de suffire à ses besoins et à ceux de sa famille à sa charge, soit auprès de l'Etat, soit auprès de certaines sociétés spécialement constituées en vue de cet objet, telles par exemple, l'« Assistance aux Mutilés pauvres », qui fait des avances gratuites en outils et en marchandises; l'« Association générale des Mutilés de la Guerre », qui pratique, elle aussi, le prêt d'honneur, mais en espèces, en vue de la reprise du travail et qui, de même que l'« Aide immédiate » après les avoir rééduqués, s'efforce de les placer afin de les mettre à même de gagner honorablement leur vie et les secourt jusqu'à ce moment et même au-delà si c'est nécessaire; l'« Union Fraternelle des Blessés de la Grande Guerre », qui assiste moralement, matériellement et pécuniairement ses membres titulaires, les blessés de la guerre et les membres de leur famille à leur charge; le « bureau central de la Société des Agriculteurs de France », qui donne toutes indications utiles pour le placement rural des mutilés dans les centres d'éducation et de rééducation agricoles et s'occupe de leur réinstallation ou de leur placement définitif et, comme institution officielle, l'« Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre », qui a pour mission de « faciliter aux invalides de la guerre le retour à la vie active dans les conditions les plus avantageuses pour eux et pour le bien général ».

Paris, 10 février 1918.

Le Secrétaire général,

D^r P. BOULOUMIÉ.

N.-B. — L'infirmière ou le blessé trouveraient, au besoin, auprès de : (a) « L'Office National des Mutilés et Réformés de guerre », 95, quai d'Orsay; (b) « L'Office central des Œuvres de Bienfaisance », 175, Boulevard Saint-Germain, tous renseignements et indications nécessaires concernant les œuvres et institutions auxquelles ils désireraient s'adresser.

L'Union des Femmes de France et les Réfugiés.

Les services ministériels chargés du transfert à l'intérieur des habitants des localités bombardées ou voisines des champs de bataille, ont fait appel à la Croix-Rouge Française pour les seconder en se chargeant des soins et du ravitaillement des réfugiés dans les convois les ramenant vers l'intérieur.

L'Union des Femmes de France a mis aussitôt à la disposition du gouvernement, pour être immédiatement dirigés sur le point de concentration désigné, des équipes complètes d'infirmières spécialisées, les unes dans les soins aux malades et aux blessés, les autres dans le ravitaillement, avec le matériel nécessaire.

Elle a fait partir peu après, trois wagons-cantines avec leur personnel et espère pouvoir en porter le nombre à cinq.

L'intendance fournira les vivres. Une permanence, avec équipes volantes, se tiendra dans certaines grandes gares du parcours désignées par l'autorité et fournira la relève des infirmières arrivant au front, de manière que jusqu'aux localités de l'intérieur, ces malheureuses populations, si durement éprouvées, mais dont le moral reste admirable, soient soutenues et entourées des soins matériels et de la sollicitude à laquelle elles ont tant de droits.

Nous ne saurions trop engager tous nos Comités des localités traversées par les trains de réfugiés à se mettre en rapport avec les autorités civiles et militaires, pour étudier et réaliser en accord avec elles les meilleurs modes d'assistance, tant pendant les arrêts qu'en cours de route.

CIRCULAIRE

A MM. LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX
ET A MESDAMES LES PRÉSIDENTES

A la demande du Ministère de la guerre, nous avons organisé un service de ravitaillement et de secours dans les trains ramenant vers l'intérieur des réfugiés des régions bombardées ou voisines des champs de bataille, comme des régions envahies.

Certaines de nos infirmières, (spécialisées, les unes dans les soins aux malades et aux blessés, les autres, dans le ravitaillement) font la navette entre le Nord et Rouen. Là, une permanence formée du personnel des trois Sociétés de la Croix-Rouge, reçoit, ravitaille et soigne les réfugiés; quelques-unes de ces dames prennent ensuite avec eux le train qui les ramène vers l'intérieur, mais leur nombre est insuffisant et les difficultés du ravitaillement et des soins en cours de route sont considérables.

Nous vous prions, en conséquence de vous informer, s'il doit ou non passer dans votre région des trains de réfugiés et, s'il en est ainsi, de faire appel au dévouement des membres des divers Comités de notre

Société se trouvant sur leurs parcours et de les prier d'organiser un service de ravitaillement et de secours éventuels sur place et un service analogue mobile, devant fonctionner dans le train, en cours de route, jusqu'à la localité la plus voisine, où il pourra être assuré par une nouvelle équipe.

Vous-même et Mesdames les présidentes, aurez à vous entendre pour cela, sans aucun retard, avec les autorités civiles et militaires de la région et de la localité, qui donneront toutes facilités à ces dames, pour l'accomplissement de leur mission.

Certains trains comporteront des wagons-cantines que nous avons pu mettre à la disposition des autorités; la plupart n'ont que des installations de fortune, avec lesquelles il faut cependant pouvoir faire chauffer de l'eau, des aliments, préparer diverses boissons chaudes et faire le café.

L'intendance fournit: café, potage salé condensé, pain biscuité ou biscuits — pain dans certaines localités — viande de conserve.

Il y aura lieu de lui demander par avance, les quantités de ces denrées jugées nécessaires d'après les indications fournies sur le nombre des réfugiés à ravitailler, les points de ravitaillement prévus et la durée du trajet entre eux.

Nos infirmières devront avoir dans chaque train, les éléments d'un pansement d'urgence et les moyens de parer à une indisposition passagère (boîte de secours).

Nous savons que nous ne faisons pas appel en vain, à vos sentiments de compassion et de solidarité, vis-à-vis de nos compatriotes si cruellement éprouvés et nous comptons absolument sur votre concours le plus actif.

Veillez recevoir, avec nos remerciements anticipés, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Secrétaire général,
D^r P. BOULOUMIÉ.

NÉCROLOGIE (Suite)

L'Union des Femmes de France a été cruellement éprouvée par la mort de deux de ses plus dévouées infirmières.

Mme AURIÉL, qui depuis le début de la guerre avait accepté de faire un service de nuit constant à l'hôpital auxiliaire de Vierzon, et qui, à la fermeture de cet hôpital, avait demandé et obtenu d'être infirmière à l'hôpital temporaire 112 d'Amiens, y a été mortellement frappée d'une attaque d'apoplexie. Les honneurs militaires lui ont été rendus.

Mlle DUREL, était à l'hôpital auxiliaire 113, de Honfleur, la meilleure collaboratrice de son père, le docteur DUREL, depuis septembre 1914, et s'y faisait remarquer

par l'intelligence et l'activité de son zèle; elle a été enlevée par une grippe infectieuse à l'âge de vingt-cinq ans.

Un des plus anciens et fidèles amis de l'Union des Femmes de France, M. Sylvain PÉRISSE, vient de disparaître après une vie de travail des mieux remplies.

La persistance de ses facultés que l'âge n'avait pas affaiblies, lui a permis jusqu'au delà de 80 ans, de poursuivre son incessant labeur.

Ingénieur des Arts et Manufactures, hautement estimé de ses collègues, il avait été pendant longtemps, président de la Société des Ingénieurs Civils.

Economiste et philanthrope, il s'était particulièrement attaché à assainir les ateliers, à améliorer les conditions des ouvriers et à les préserver de la tuberculose, en même temps qu'à résoudre la grave question des rapports du capital et du travail.

Savant et philosophe, il s'était passionné, surtout pendant la dernière période de sa vie, à l'étude des rapports de la science et de la religion.

Le positivisme et le rationalisme n'ayant pas donné satisfaction à son esprit scientifique, il se montrait plein d'admiration et de respect pour la religion et faisait volontiers de ces questions le sujet de ses entretiens, comme elles avaient fait l'objet d'un important volume très étudié.

Tels sont les traits principaux de cette intelligence et de ce cœur qui ont présidé à cette longue, laborieuse et utile existence.

M. Sylvain PÉRISSE était le mari d'une de nos premières et plus dévouées adhérentes, depuis 30 ans membre de notre Conseil d'Administration et pendant longtemps directeur d'un de nos plus importants services; comme tel, il s'est particulièrement intéressé à notre Œuvre, dont il a été un conseiller des plus écoutés et, en qualité d'ingénieur conseil, un collaborateur des plus actifs, notamment au moment des diverses expositions.

Il était officier de la Légion d'Honneur. Que Mme PÉRISSE, sa veuve, et ses deux fils, MM. Lucien et Raymond PÉRISSE, tous deux ingénieurs comme lui et dignes héritiers de son nom respecté, reçoivent ici les plus sincères et les plus sympathiques condoléances de l'Union des Femmes de France et tout particulièrement celles des membres de son Conseil d'Administration, tous devenus depuis longtemps les amis de celui dont ils pleurent la mort.

D^r P. BOULOUMIÉ.

MINISTÈRE
DE
LA GUERRE

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les infirmières militaires ou les infirmières de la Croix-Rouge, mobilisées dans les formations sanitaires des armées, accomplissent leurs

devoirs dans des conditions difficiles, parfois périlleuses.

Plusieurs d'entre elles ont déjà payé de leur vie leur courage et leur dévouement.

Courant les mêmes risques que les médecins, sous les ordres desquels elles sont placées ou avec lesquels elles collaborent, il serait juste qu'elles pussent obtenir, comme ces praticiens, la Croix de la Légion d'Honneur, au titre militaire, tout au moins dans des cas exceptionnels, tels par exemple la blessure de guerre ayant entraîné l'amputation d'un membre, la perte de l'usage d'un membre ou l'impotence fonctionnelle équivalente à cette infirmité, ou bien l'acte de courage exceptionnel accompli sous le feu de l'ennemi.

C'est dans cet ordre d'idées que j'ai l'honneur de vous proposer d'étendre aux infirmières dont il s'agit le bénéfice des dispositions du décret du 13 août 1914, en ce qui concerne la Croix de la Légion d'Honneur.

Si vous partagez cette manière de voir, je vous serais reconnaissant de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le président du conseil,
ministre de la guerre.
G. CLÉMENCEAU.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du président du conseil,
ministre de la guerre.

Décète :

ARTICLE 1^{er}. — Pendant la durée de la guerre, le bénéfice des dispositions du décret du 13 août 1914, en ce qui concerne la croix de la Légion d'Honneur, avec traitement, est étendu aux infirmières militaires de la Croix-Rouge, mobilisées dans les formations sanitaires des armées.

ART. 2. — L'attribution de la Croix de la Légion d'honneur ne pourra avoir lieu que dans les cas suivants :

1^o Perte de la vue ou d'un œil, amputation d'un membre, perte absolue de l'usage d'un membre ou impotence fonctionnelle équivalente à la suite de blessures de guerre;

2^o Acte de courage exceptionnel accompli sous le feu de l'ennemi.

ART. 3. — Le président du conseil, ministre de la guerre, est chargé de l'exécution du présent décret, qui aura effet à partir du 13 août 1914.

Fait à Paris, le 11 mars 1918.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République,
Le président du conseil,
ministre de la guerre,
G. CLÉMENCEAU.

ENSEIGNEMENT

Certificats et Diplômes délivrés en totalité depuis le début des hostilités.

COMITÉS	Aides auxiliaires	Aides Infirmières	Certificats d'Études	Diplômes de guerre	Diplômes 2 ^e degré	COMITÉS	Aides Auxiliaires	Aides Infirmières	Certificats d'Études	Diplômes de guerre	Diplômes 2 ^e degré
Totaux précédents	2.624	1.010	1.226	2.395	534	Report . . .					
I ^{er} Corps d'Armée											
Paris-Plage				9							
III ^e											
Les Andelys				4							
VI ^e											
Commercy				2	1						
XII ^e											
Limoges				6							
XV ^e											
Marseille		15	15		32						
XVII ^e											
Toulouse		1		12	1						
Villeneuve-s/Lot				6							
XIX ^e											
Constantine				5							
XXI ^e											
Épinal		1									
Rambervillers					1						
Saint-Dié					6						
Vittel					3						
TOTAUX . . .	2.624	1.027	1.241	2.449	568						

(A suivre)

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX DE L' U. F. F.

(au 1^{er} Janvier 1918)

Gouvernement Militaire de Paris . . .		M. Fernand BOVERAT.
1^{re} Région	<i>Lille</i>	Docteur BEDART, Professeur à la Faculté ; Adjoint : M. BOUCLET, Armateur.
2^e Région	<i>Amiens</i>	M. HONORÉ, Avocat à la Cour d'Appel ; Adjoint : M. LAMY, Président du Tribunal de Péronne.
3^e Région	<i>Rouen</i>	M. PAULME, Directeur du Crédit Foncier ; Adjoint : M. DELABARRE, Architecte.
4^e Région	<i>Le Mans</i>	M. LAJUS, Procureur de la République.
5^e Région	<i>Orléans</i>	M. PIGÉ, Conseiller à la Cour d'Appel.
6^e Région	<i>Chalons</i>	M. BELLEY, Inspecteur principal du Chemin de fer de l'État.
7^e Région	<i>Besançon</i>	Docteur PRIEUR, Directeur de l'École de Médecine.
8^e Région	<i>Bourges</i>	Commandant JAFFLIN.
9^e Région	<i>Tours</i>	M. FAGUET, Président du Tribunal ; Adjoint : M. PROUST.
10^e Région	<i>Rennes</i>	M. MACHENAUD.
11^e Région	<i>Nantes</i>	Commandant LE TOURNEUX ; Adjoint : M. MATHORET.
12^e Région	<i>Limoges</i>	M. JOURDE, Conseiller à la Cour d'Appel.
13^e Région	<i>Clermont-Ferrand</i>	Docteur GAUTREZ.
14^e Région	<i>Lyon</i>	Docteur SABATTIER, Professeur à la Faculté.
15^e Région	<i>Marseille</i>	M. PASQUIER, Ingénieur.
16^e Région	<i>Montpellier</i>	Docteur GILLIS, Professeur à la Faculté ; Adjoint : M. ACLOQUE, Directeur de la Banque de France, à Albi.
17^e Région	<i>Toulouse</i>	M. GIRARD, Président de la Chambre de Commerce.
18^e Région	<i>Bordeaux</i>	Docteur PICOT ; Adjoint : M. GRAND, Avocat à la Cour.
19^e Région	<i>Alger</i>	M. AUG, Greffier du Tribunal de Commerce ; M. CHOINET, ancien sous-préfet, Délégué pour Constantine.
20^e Région	<i>Nancy</i>	M. HARDY, Substitut du Procureur Général.
21^e Région	<i>Épinal</i>	M. ZIÉGLER, Industriel.
Tunisie	<i>Tunis</i>	M. Fabien CIRIER, Avocat.
Maroc	<i>Rabat</i>	M. DUMAS, Premier Président de la Cour d'Appel.